COMPTE-RENDU DU COMITE TECHNIQUE ACADEMIQUE
DU 25 MARS 2020

La secrétaire générale (SG) ouvre le CTA qui se tient en visio conférence. Elle excuse madame la rectrice occupée par ailleurs.

Toutes les organisations syndicales sont présentes (UNSA, FSU, SGEN) à l'exception de FO qui boycotte un CTA dématérialisé.

L'UNSA Education évoque le contexte de crise dans lequel nous nous trouvons et rappelle que le sujet de la santé des personnels est essentiel, notamment pour nos collègues volontaires pour accueillir les enfants de soignants.

La SG annonce qu'un CHSCT académique sera réuni dans la semaine du 31 mars au 3 avril.

Le DRH répond à une demande de **l'UNSA Education** de détendre le calendrier pour les muts intra second degré en accordant une semaine de plus pour la saisie des vœux. **L'UNSA Education** souhaite que cela s'applique à tous les corps. Le DRH répond favorablement et signale que les connexions à J1 ont été très nombreuses (600).

Postes en ULIS

L'UNSA Education questionne sur le fait que les capacités d'accueil si elles sont certes augmentées, ne correspondent pas à la demande. Elle cite l'exemple de l'Isère où il y a 147 élèves en attente et seulement 4 ouvertures d'ULIS dans le public et une dans le privé.

La SG répond que le chiffre de 147 est évolutif. Que l'effort pour accroître l'offre est réel (jamais autant d'ouvertures d'ULIS dans l'académie). C'est une priorité pour la rectrice. Les PIAL permettent aussi de répondre au besoin. Une cartographie de l'académie est à travailler.

La DASEN 38 dit que les services travaillent pour une augmentation des ouvertures mais qu'il faut préparer le terrain en amont et que les projets d'implantation soient acceptés par les équipes.

L'UNSA Education questionne sur la commission académique qui départagera les candidats sur les postes spécifiques en ULIS et SEGPA et plus généralement dans le spécialisé.

Le DRH indique qu'elle se tiendra, conformément à ce qui est prévu dans les lignes de gestion après la formulation des vœux des collègues du premier et du second degré.

Postes enseignants

La SG signale que 9 ETP sont laissés à disposition des lycées dans le cadre de la mise en œuvre de la réforme du lycée, ceci afin de fluidifier les choix. Elle précise aussi que la situation sur les mesures de carte n'est pas figée, que l'effort sur les postes à CSD est poursuivi et que seuls 76% des capacités d'accueil des stagiaires sont actuellement identifiées.

Concernant les collèges, il est fait état de variation de besoins en ETP par rapport au CTA de janvier. La dotation affectée au collège ne sera que de +22 ETP alors que +78 ETP avait été prévus. Le transfert d'ETP va vers les lycées où le besoin est réel.

Explications de la DASEN38 en CTSD du 27/3 : les ETP ont été maintenus, la variable d'ajustement est la création de poste. La dotation en heures postes répartie sur l'ensemble des établissements ne conduit pas à autant de créations postes comme initialement prévu. Aussi les postes ont pu être créés en lycées sans que les dotations en ETP aient été modifiées.

L'UNSA Education signale qu'il n'y a pas d'équilibre dans le tableau d'ajustement.

Réponse SG : La variable porte sur les dispositifs académiques.

L'UNSA Education demande une lisibilité par corps dans les postes en LP (certifiés/PLP)

La SG est consciente du problème mais le changement de RNE des établissements permet difficilement la distinction. Les services travaillent à cette lisibilité et reviendra vers nous.

L'UNSA Education demande un éclairage sur la fermeture en SII au lycée Pravaz et ses incidences sur les personnels.

Le DRH sera attentif à cette situation.

L'UNSA Education alerte sur les postes à complément de service, leur nombre augmente encore, conséquence de la 2ème HS imposée.

Sur la question des réaffectations des nombreux collègues de SII en mesure de carte scolaire, le DRH répond que toute l'attention sera portée à ces situations en proposant d'autres spécialités voire la technologie.

La question autour du poste de stagiaire de maths au collège Terray à Meylan est posée. La réponse sera donnée en CTSD38.

Postes de professeurs documentalistes

Dans le cadre de l'ouverture du collège de Champier, une mesure de création d'un poste plein est prévu, découvrant le Lycée Berlioz. L'UNSA Education regrette que l'ouverture à Champier ait été faite à moyens constants et que le Lycée Berlioz en fasse les frais alors que le besoin est bien là.

Bien que l'on considère un travail important sur la mise en place du fond documentaire pour un nouvel établissement, **l'UNSA Education** propose de répartir le poste en 0,5 + 0.5 sur les deux établissements. Cette proposition fait débat mais n'est pas suivie.

Postes SPEA

L'UNSA Education remercie la SG pour avoir tenu compte de sa demande de création d'un poste de coordo ULIS au Lycée Amblard de Valence. Décomposition du poste comme suit : 9h de tête de réseau et 9 h d'enseignement en DNMAD. Le LP Amblard est tête de réseau. Par ailleurs, l'enseignante qui occupait cette fonction venait du lycée du Dauphiné à Romans, où le poste est supprimé. L'enseignante sera donc en mesure de carte scolaire. Disposant des compétences attendues, elle pourra candidater sur ce poste étiqueté SPEA.

Postes administratifs

L'UNSA Education regrette que l'ouverture du collège de Champier ne se fasse qu'à moyens constants. Un poste d'adjoint gestionnaire de catégorie A est nécessaire pour le démarrage. La SG précise que c'est ce qui a été prévu. L'UNSA indique que dans l'académie des ouvertures d'établissements ont été réalisées avec des supports B d'adjoints-gestionnaire, elle cite l'exemple du collège des Collines de Chirens. Ouvert en 2012, cet établissement compte aujourd'hui 700 élèves dont 650 DP avec un adjoint-gestionnaire B. À cet égard, L'UNSA propose que ce poste soit requalifié en A.

Concernant la fusion LGT Mounier / LP Jean Jaurès à Grenoble, l'UNSA demande un suivi RH pour les collègues qui devront être réaffectés. L'UNSA précise que la situation de l'adjoint-gestionnaire est particulière puisqu'en effet ce collègue va faire l'objet d'une mesure de carte scolaire. Aussi, l'UNSA réclame un accompagnement renforcé et personnalisé. Le DRH s'y engage.

L'UNSA Education alerte enfin sur le transfert du dispositif « école ouverte » du Lycée Louis Armand vers le Lycée Monge à Chambéry. La fermeture d'un poste administratif à Louis Armand risque de mettre en difficulté une équipe déjà fragilisée.

Le DRH indique qu'un suivi RH est en cours sur Louis Armand.

Concernant les centres mutualisateurs (Monge et Vaucanson), l'UNSA Education attend un point lors d'un GT dédié sur l'adéquation des moyens définitifs aux nouvelles missions qui leur ont été confiées et sur leur consolidation juridique, comme cela avait été précédemment évoqué avec la SGA.

LA SG répond qu'une convention existe pour chaque centre mutualisateur cependant la partie « annexe » qui définit les moyens alloués doit être mise à jour.

La SG s'engage pour qu'un vrai travail soit mené sur l'évolution des métiers. Les lycées mutualisateurs doivent être au centre de toute notre attention. Une nouvelle mise à plat de la carte des agences comptage sera menée en parallèle.

Postes infirmiers

L'UNSA Education regrette qu'aucun poste ne soit créé au collège de Champier. Notre demande est de créer le poste dès cette rentrée et non de créer un demi poste provisoire sur les rompus de temps partiel.

La SG entend la demande d'un temps plein mais il y a un travail à mener sur les besoins de secteur en 1er degré. Prématuré pour la rentrée 2020.

Postes de direction

L'UNSA Education regrette que le GT se soit déroulé sans la présence des représentants du SNPDEN-UNSA majoritaire chez les chefs d'établissements. La convocation ayant été envoyée sur l'adresse OSTIC de l'organisation, adresse qui ne sert que pour l'envoi de la communication des OS.

La SG s'en excuse.

L'UNSA Education se questionne sur la réelle nécessité de créer un 2ème poste de proviseur vie scolaire.

La SG répond que pour les académies de la taille de celle de Grenoble, c'est la norme. Réel besoin de renfort car augmentation des tâches.

L'UNSA Education demande la justification pour la création d'un poste d'adjoint au Lycée de La Mure alors que des établissements de taille identique auraient eux aussi pu être dotés.

La SG explique que l'affectation est en lien avec la fermeture du lycée privé et du transfert de sections vers le Lycée public. Cette décision avait reçu un avis favorable en GT.

Postes d'éducation

L'UNSA Education porte 4 points à la connaissance de l'administration :

1. Un constat très alarmant pour les CPE. Aucune création de poste alors que l'académie est très déficitaire et qu'un nouveau besoin existe avec l'ouverture du collège de Champier.

   La SG ne peut que reconnaître que l'on travaille à moyens constants.

2. L'absence d'avancée sur la réduction des postes partagés est très décevante et interroge quant à la réelle prise en considération de la souffrance des collègues exerçant sur ces postes.

   La SG et le DRH s'engagent à revoir ses situations dans les années à venir et de prendre en compte les alertes des organisations syndicales des personnels sur la difficulté de ces postes.

3. La prise en compte de notre proposition de supprimer un poste ZR 38.1 au lieu d'un poste au lycée Vaucanson pour abonder le collège de Champier ne saurait suffire à nous satisfaire.

4. Une proposition de transfert du ½ poste CPE du collège Vercors vers le collège Olympique avec maintien d'un support stagiaire à Vercors comme cela avait été évoqué lors d'un GT.

   La proposition n'est pas suivie par la SG car demande à être retravaillée avec toutes les parties dans un contexte global et pas d'établissement à établissement.

Postes d'inspection

L'UNSA Education demande un éclaircissement sur la transformation d' 1,5 ETP de PE en un poste d'IEN en Ardèche.

La SG explique que la différence en ETP est dû à la masse salariale des emplois et c'est la préconisation du Ministère. La sous consommation est académique et les 1,5 ETP seront pris sur le stock d'emplois académique.

Carte comptable

S'agissant de l'évolution de la carte comptable proposée au CTA, L'UNSA indique que cela semble cohérent géographiquement néanmoins l'UNSA alerte sur la situation de l'agence comptable de la Côte St André qui nécessiterait un appui au vu des difficultés rencontrées. La SG et le DRH prennent note.

Dispositif ESTEVE

L'UNSA Education pose la question de sa mise en œuvre. En effet, celle-ci demandera un gros travail de saisie de la part des gestionnaires de paye de la DIPER A alors que les services du rectorat sont déjà en surcharge du fait de la sous dotation en postes. Compte tenu de l'actualité n'est-il pas opportun d'envisager son report ?

Le DRH approuve la demande et la mise en œuvre du dispositif est reportée. Le démarrage se fera au cours de l'année 2020/2021 en faisant appel à des stagiaires pour ne pas surcharger les gestionnaires de la DIPER A.

Votes des mesures

Mesure	Pour	Contre	Abstention
Carte des formations	5 FSU 2 CFDT		2 UNSA
Postes enseignants et doc		5 FSU	2 UNSA Refus de vote CFDT
Postes administratifs, education, labo,infirmier, Inspection, perdir		5 FSU	2 UNSA 2 CFDT
Postes SPEA		5 FSU	2 UNSA 2 CFDT
Postes profilés administratifs		5 FSU	2 UNSA 2 CFDT
Dispositif ESTEVE		5 FSU	2 UNSA 2 CFDT